

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'Espace Bernard-Marie Koltès sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 28 mai 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

1 6 JUIN 2026

Proposition de tarifs pour le THEATRE BERNARD-MARIE KOLTES

Ce document comporte plusieurs éléments concernant les tarifs de l'établissement :

- GRILLE TARIFAIRE DES PUBLICS - SPECTACLES

Proposition de tarifs pour la billetterie en lien avec les spectacles et manifestations organisés par le théâtre

- REGLEMENT EXONERATIONS - SPECTACLES

La politique appliquée concernant les exonérations

- TARIFS DES CONSOMMATIONS

Proposition de tarifs pour le bar : Boissons et en-cas

- POLITIQUE CONSOMMATIONS OFFERTES

La politique appliquée concernant les boissons offertes : contremarque et responsables

- TARIFS DES INTERVENTIONS

Proposition de tarifs pour les visites, médiations et ateliers

- MISE A DISPOSITION DES SALLES

Proposition de tarifs et de dégrevements pour la locations des différents espaces de l'EBMK

- MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

Liste des moyens de paiements pris en charge

GRILLE TARIFAIRE DES PUBLICS - SPECTACLES**2026 - 27**

Tarif 1 spectacle		
Types de tarifs	Descriptions	Prix en €
Tarif plein	Public extérieur	19 *
Carte d'adhésion	Carte valable une saison, permet d'accéder au tarif adhérent	10
Tarif adhérent	Sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité	13 *
Tarif réduit	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, Intermittents du spectacle, jeunes (-26 ans), groupes scolaires organisé	6 *
Tarif super réduit	Etudiants (UL et structures avec CVEC), sur présentation d'une carte en cours de validité	1
Tarif Pro	Personnel UL, partenaires, programmateurs culturels	10
Billet solidaire	3 choix de tarifs (acte solidaire) : Le billet acheté sera remis à une association partenaire	6, 13 ou 19 *
Exonéré	<i>(Voir politique des exonérations)</i>	0

SPECTACLES Offres exceptionnelles	
Offre occasionnelle qui peut être proposée lors d'actions promotionnelles, selon places disponibles :	Prix en €
2 billets : 1 acheté = 1 offert	tarifs spectacle
Billet Solidaire : 3 prix possibles selon la participation souhaitée (acte solidaire)	Prix en €
Les billets solidaires seront ensuite envoyés à une association partenaire	

* Le prix du billet est composé d'un droit d'entrée + frais de service que ce soit en ligne ou sur place.
 Les frais de service sont reversés à notre prestataire Weezevent, billetterie en ligne, quand le billet est vendu en ligne.

Tarifs frais de service =

- 0,99 € TTC par billet vendu
- 2,5% TTC / billet vendu dont le prix est supérieur à 40 € (plafond 9,95 €).
- gratuit pour les évènements gratuits

REGLEMENT EXONERATIONS - SPECTACLES

PLACE DE SERVICE

- Membres de l'équipe EBMK + partenaires de l'évènement
- Ambassadeurs + service civiques + emploi étudiants + stagiaires de l'EBMK
- Professeure-relai de l'EBMK
- équipe artistique (1 à 3 personnes max. Tolérance selon places disponibles)
- Captation de la Direction du Numérique *
- Départ artiste en salle, régie en salle

ACCOMPAGNANTS SCOLAIRE - EXONERE

accompagnant de groupe scolaire (1 pour 8 en primaires, 1 pour 12 en collèges, 1 pour 15 lycée et +)

EXONERE

- invitations personnelles Equipe Théâtre (5 invitations à se répartir sur le spectacle)
- Invitations personnelles Compagnie (contractuellement 5/spectacle)
- Les places échangés avec un autre spectacle par des spectateurs payants
- Accompagnant de personnes porteuses de handicap
- Actions promotionnelles Relations publics / Communication (ex : Parrainage)

EXONERE PRO **

- Programmateur, directeur.trice de salle, tourneur
- Presse
- Institutionnel : Mairie, département, région, DRAC, DAAC, Président Université, DGS Université
- Artistes associés/résidents
- DVUC : direction, appui territoire, communication + MDE Lorraine-Nord
- Direction de la communication : direction, réseaux sociaux, presse

** Pour les captations : la DN réserve 6 fauteuils pour ses caméras et les 2 cadreurs. Une fois le public entré il faut composer UNIQUEMENT le nombre de cadreurs dans la salle. Pour le bilan de fréquentation les 4 places de caméra seront retirées de la jauge afin de mieux calculer le taux de fréquentation.*

*** Pour les structures partenaires, possibilité de 2 exos pros sur demande.*

N.B. : La justification du tarif exonéré doit être noté en commentaire de la place sur Weezevent, à moins que ce ne soit des places au nom de l'équipe ou l'équipe artistique.
(ex. de justif : invitation personnelle Louise / place échangée en remplacement de [spectacle] le [date] / report du spectacle [spectacle] annulé, etc.).
L'utilisation de ce tarif doit systématiquement être justifiée.

Tarifs des interventions

SERVICES	Tarifs TTC
Visite du théâtre par un médiateur de l'EBMK	exonéré
Médiation ou présentation des événements de l'EBMK par un médiateur de l'EBMK (avec déplacement en région)	exonéré
Visite du théâtre avec intervention d'un artiste	60€
Atelier ou médiation au théâtre par un artiste en résidence à l'EBMK	60€ / heure + montant des éventuels frais matériels
Atelier ou médiation par un artiste (avec déplacement)	60€ / heure + montant des défraiements (sur facture) + montant des éventuels frais matériels

NB

Le tarif de 60 € TTC par heure correspond au tarif défini par la DRAC depuis janvier 2024

Si l'artiste renonce à son forfait, l'intervention ne sera pas facturée

Mise à disposition des salles (hors personnel technique)

Les tarifs sont dégressifs à partir de 3 représentations (-25%)

Une soirée de location inclus 6 heures de répétitions en lumières de service dont 2 h de technique avec régisseur

Deux soirées de location inclus 8 heures de répétition en lumières de services dont 4 h de technique avec régisseur

Salle (jauge)	Service de 4 ht	Journée 9h-18h	Soirée 18h-22h
Salle Blanche (25 pl.)	170 €	330 €	390 €
Salle Noire (49 pl.)	330 €	610 €	640 €
Salle Koltès (144 pl.)	880 €	1 650 €	1 980 €
Totalité du théâtre (280 pl.)	n/a	2 750 €	3 850 €

Frais de services "technicien"	Service de 4 h. c.c. ht
Technicien lumières & son «standard»	180€
Technicien lumières & son «spécifique»	230€
Ingénieur son «dédié»	230€
Manutentionnaire	160€

NB

Ces tarifs ne correspondent pas au coût réel de fonctionnement du théâtre.

Ces tarifs sont les tarifs officiels à partir desquels seront appliqués le dégrèvement "partenaire"

Le dégrèvement peut aller de 25 % à 100% selon le degré de partenariat, l'implication du partenaire dans la vie du lieu, la valorisation d'actions de communication, de visibilité proposées

La mise à disposition pour toutes les composantes UL est faite à titre gracieux, seuls les frais techniques sont facturés lorsque la présence d'un ou plusieurs techniciens est requise.

Dans le cadre d'un E.R.P. (Etablissement Recevant du Public), la présence d'un agent S.S.I.A.P. (Service Sécurité Incendie & Aide à la Personne) niveau 1 est obligatoire en présence de public et à prendre en charge par le partenaire auprès d'une entreprise agréée ou via le marché pour les composantes UL.

Dans le cadre du plan « Vigipirate », la présence d'un vigile et du contrôle des sacs est obligatoire et également à prendre en charge par le partenaire directement auprès d'une entreprise agréée ou via le marché pour les composantes UL.

TARIFS DES CONSOMMATIONS		
Produit		Prix en €
Vin blanc, rouge ou rosé	12 cl	3
Bière locale	33 cl	3,5
Infusions glacées	33 cl	3,5
Soda	33 cl	3
Eau minérale	33 cl	1
Café		1
Thé ou infusion		1

Repas	15
Repas	10
Repas	8
Repas	5
Grignotage apéritif	3
Grignotage apéritif	2
Grignotage apéritif	1

POLITIQUE CONSOMMATIONS OFFERTES

Des boissons pourront être offertes en échange d'une contremarque à déposer dans la caisse pour un suivi comptable transparent.

Ces contremarques seront utilisées de manière appropriée, dans un contexte professionnel et uniquement par les personnels de l'EBMK chargés des relations publics.

Les boissons offertes aux artistes ne font pas parties de l'inventaire du bar, donc ne nécessiteront pas de contremarque. Cependant, si un membre de la compagnie souhaite une boisson du bar, il devra la payer au tarif en vigueur.

Moyens de paiements acceptés par l'EBMK	Billetterie Spectacle	Atelier EAC	Bar
Taux de TVA applicables	2,10 % 5,5 %	5,5 %	5,5 % 10 % 20%
Espèces	x		x
Carte bancaire	x		x
Chèque	x		x
Virement	x		
Pass Culture	x	x	
Weezevent	x		
Bon de commande	x	x	
Dépenses internes	x		
Contremarque EBMK			x